La signalisation verticale

I. Entrée en matière : définition

La signalisation verticale comprend les panneaux de danger, prescription, indication et direction. Forme, couleur, symbole et panonceau se lisent ensemble.

Sensibilisation à la sécurité routière

Reconnaître un panneau ne suffit pas : il faut adapter son comportement assez tôt pour éviter une décision d’urgence.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Quelles grandes familles de panneaux faut-il reconnaître ?

.....

2. Quel rôle joue un panonceau ?

.....

3. Comment interpréter le losange blanc d’une voie réservée ?

.....

4. Comment réagir face à une signalisation temporaire de chantier ?

.....

5. Comment agir si l’on découvre trop tard un panneau de direction ?

.....

À l’oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



DANGER

Anticiper.



INTERDICTION

Respecter la règle.



OBLIGATION

Suivre l'indication.



VOIE RÉSERVÉE

Lire les ayants droit.

1	Danger, interdiction, obligation, indication et direction. Les panneaux de priorité ont aussi des formes spécifiques à reconnaître rapidement.
2	Il précise la distance, l'étendue, les catégories concernées ou les circonstances. Il peut modifier la portée pratique du panneau principal.
3	Il indique une affectation à des catégories d'usagers ou à un nombre minimal d'occupants. Lire l'activation, les horaires et les conditions locales ; 2+ inclut le conducteur. Voir aussi la fiche 36.
4	Réduire l'allure, suivre les prescriptions temporaires et les instructions des agents. Prévoir des travailleurs et des modifications de largeur ou de trajectoire.
5	Poursuivre une trajectoire sûre, puis recalculer l'itinéraire. Une sortie manquée ne justifie ni marche arrière, ni arrêt dangereux, ni changement brutal de voie.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Triangle	Annonce d'un danger
Disque bordé de rouge	Interdiction ou restriction
Panonceau	Précision à lire avec le panneau

V. Réglementation et sanctions utiles

Le non-respect d'une prescription est sanctionnable selon sa nature : priorité, vitesse, sens interdit ou autre. Un panneau d'information n'a pas le même effet.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Code de la route - R411-25 et prescriptions de signalisation

Légifrance - Signalisation au losange, arrêté du 29 janvier 2025

Lire un ensemble de panneaux

La forme donne une première information ; le symbole, le panonceau, l'emplacement et le caractère temporaire précisent la décision.

REPÈRES VISUELS POUR APPROFONDIR



FAMILLE	PRÉCISIONS	APPLICATION
Forme, couleur et symbole	Panonceau, catégories et durée	Emplacement et activation

Les explications ci-dessous précisent le raisonnement et ses limites.

Danger, prescription et indication

Le triangle annonce un danger. Les interdictions et obligations prescrivent un comportement. Les indications et directions apportent d'autres repères. Les formes particulières du stop et du cédez-le-passage aident à reconnaître la priorité, même lorsque le panneau est vu autrement que de face.

Associer panneau et panonceau

Un panonceau peut préciser une distance avant le début, une étendue, des catégories ou des horaires. Ne pas lire seulement le nombre ou le pictogramme principal. Une prescription de zone ne se termine pas nécessairement à la première intersection.

Le cas des voies réservées

Le losange signale l'affectation à certaines catégories. Pour les vélos, le rond bleu et le carré bleu ont des sens distincts quant à l'obligation d'emprunter l'aménagement. Le droit d'une voiture d'y circuler ne découle pas du caractère facultatif pour le cycliste. La fiche 36 compare ces panneaux.

Situation / notion	Repère / action
Forme et couleur	Identifier la famille
Symbole et panonceau	Préciser le contenu
Emplacement et activation	Situer l'application

Sources de cet approfondissement

Code de la route - R411-25 et prescriptions de signalisation

Maison de la sécurité routière du Doubs - Pistes et panneaux B22a/C113

Légifrance - Voies réservées, texte consolidé au 22 août 2026